

La Commission européenne menace Londres contre la publicité ciblée

Bruxelles n'y va pas par quatre chemins et lance une action contre la Grande-Bretagne sur sa politique en matière de données privées. Par la voix de la commissaire chargée des télécoms, **Viviane Reding**, l'Union européenne fait savoir que la pratique est **contraire à l'intérêt des internautes et comporte de trop grands risques de failles**.

Viviane Reding cible la **publicité sur-mesure** et le fait savoir. La publicité ciblée fait partie des nombreux débats soulevés au sein de la Commission. Un point sur lequel la commissaire insiste : « *Les lois européennes régissant la vie privée sont très claires : on ne peut pas utiliser les informations personnelles d'un individu sans son consentement préalable* ». Voilà pour la mise en garde.

Ainsi, **Commission européenne passe à l'attaque** Elle met directement en garde la Grande-Bretagne, où la technologie utilisée par certains FAI pour cibler la publicité est au centre de vives contestations. Aux yeux de l'exécutif européen, **le Royaume-Uni a deux mois pour répondre de ces accusations**.

Au début du mois, le **géant BT avait admis avoir testé la technologie 'Phorm'** (ciblage publicitaire) entre 2006 et 2007 sans prévenir ses clients. Une dérive que la [Commission européenne](#) tient à mettre sur la table.

Viviane Reding en a rajouté une couche en **rappelant aux autorités britanniques les règles de protection de la vie privée, s'agissant à propos des communications électroniques**.

La balle est donc outre-Manche, dans le camp de la « perfide Albion »... D'autant plus que la commissaire a averti qu'en cas de *statu quo*, la plus haute juridiction communautaire **serait saisie, à savoir la Cour de Justice Européenne**. Dans le cas d'un jugement à l'encontre les Britanniques, ces derniers pourraient être **forcés de modifier leur législation**. Réponse dans deux mois.